



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 62/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012 Certifié exécutoire

Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélenie DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - ALSH municipaux - fixation des tarifs des mini-séjours été 2012

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux organisent des mini-séjours à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions : Mmes et MM. MOUNIC, GESTA, LOUGE, FERTE):

- d'approuver les tarifs des mini-séjours de l'été des ALSH municipaux comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL



DATES	ALSH Maternel		ALSH Primaire		CLAP'S	
	QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF
Du 9 au 13 juillet 2012 Mer Anglet			< à 400	110 €		
			401 - 650	120 €		
			651 - 800	130 €		
			801 - 950	140 €		
			951-1 300	150 €		
			1 301-1 700	165 €		
			1701 - 2300	180 €		
			> à 2 300	195 €		
			Extérieur	300 €		
du 16 au 20 juillet 2012 Mer Port-Barcarès					QF CAF	TARIF
					< à 400	105 €
					401 - 650	115 €
					651 - 800	125 €
					801 - 950	135 €
					951-1 300	145 €
					1 301-1 700	160 €
					1701 - 2300	175 €
					> à 2 300	190 €
				Extérieur	290 €	
du 23 au 25 juillet 2012 Equestre Capimont	QF CAF	TARIF				
	< à 400	55 €				
	401 - 650	65 €				
	651 - 800	75 €				
	801 - 950	85 €				
	951-1 300	95 €				
	1 301-1 700	110 €				
	1701 - 2300	125 €				
	> à 2 300	140 €				
Extérieur	190 €					
du 23 au 27 juillet 2012 Equestre Capimont			QF CAF	TARIF		
			< à 400	95 €		
			401 - 650	105 €		
			651 - 800	115€		
			801 - 950	125 €		
			951-1 300	135 €		
			1 301-1 700	150 €		
			1701 - 2300	165 €		
			> à 2 300	180 €		
		Extérieur	270 €			
du 20 au 24 août 2012 Multi sports La Fouillade			QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF
			< à 400	95 €	< à 400	95 €
			401 - 650	105 €	401 - 650	105 €
			651 - 800	115€	651 - 800	115€
			801 - 950	125 €	801 - 950	125 €
			951-1 300	135 €	951-1 300	135 €
			1 301-1 700	150 €	1 301-1 700	150 €
			1701 - 2300	165 €	1701 - 2300	165 €
			> à 2 300	180 €	> à 2 300	180 €
		Extérieur	270 €	Extérieur	270 €	